

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 21 février 2026

Nombre de Membres : Afférents : 10 Présents : 8 Qui ont pris part au vote : 9
A l'unanimité Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 21 février à 10 H 00, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10 février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 10 février 2026.

Présents : Violette FERNANDES, Maire, Vinciane HOLLIER, Nicolas MILLET, Nicolas ANCLIN, Jean-Claude LEBAS, Bernard CHIVAILLE, Michel VACHERON, Paul DELUGE

Excusé(s) ayant donné procuration : Guy LACOUDRE à Violette FERNANDES

Absents : Ingrid YENK

A été nommé(e) secrétaire : Nicolas ANCLIN

2026_0002 DELIBERATION POUR CESSIION DU CAMION DE LA COMMUNE IVECO DAILY

Cession d'un véhicule utilitaire communal de type Iveco Daily, immatriculé 9525 SK 18, de type camionnette benne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22 et l'article L.2122-22-10° ;

Vu le guide des imputations budgétaires et comptables M57 – exercice 2025 ;

Considérant que le véhicule utilitaire communal de type Iveco, inscrit à l'actif de la commune sous le numéro d'inventaire 64, acquis le 31 décembre 2005 pour un montant de 10 764,00 €, n'est plus en état d'assurer le service public dans des conditions satisfaisantes de sécurité ;

Considérant le contrôle technique défavorable en date du 27 janvier 2026 ;

Considérant que ce véhicule doit être retiré du patrimoine communal ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide la cession du véhicule utilitaire communal de type Iveco Daily, inscrit à l'inventaire sous le numéro 64 ;

Fixe le prix de cession à la somme de 1 400 € à Monsieur DUPUIS Pascal 45 A Route de Busserolles 58 180 MARZY ;

Autorise Madame le Maire à procéder à la vente de ce véhicule à un tiers, par voie de cession amiable ;

Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à cette cession ;

Précise que la recette correspondante sera constatée en section d'investissement :

- Chapitre 024 – Produits de cession d'immobilisations
- Compte 775 – Produits des cessions d'éléments d'actif

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

En mairie, le 21/02/2026

Le Maire

Violette FERNANDES



Le Secrétaire de Séance
Nicolas ANCLIN

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Nicolas ANCLIN', is written over the printed name of the secretary.